



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : ENNOÏA PATRIMOINE

Gérant : Emmanuel GUIBERT

SIREN : 889 695 201 APE : 66.19B

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Emmanuel GUIBERT pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@ennoia-patrimoine.fr, 11 place du champ de Foire Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE, 02 51 62 54 72. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20009334 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, adresse internet : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/>) association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et internet : www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie Courtier en assurances de personnes travaillant avec un nombre limité de compagnies (catégorie B) et offrant un conseil de niveau 1 DDA.
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement) dans la catégorie courtier (MIOBSP) susceptible de délivrer des missions indépendantes.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

ENNOÏA PATRIMOINE

11 Place du Champ de Foire, Les Essarts – 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 06 07 78 03 28 - Mail:contact@ennoia-patrimoine.fr SARL au capital de 55 615€ - N° SIREN 889 695 201 RCS de LA ROCHE SUR YON - Enregistré à l'ORIAS sous le N°20009334 - www.orias.fr en qualité de COA et CIF - Membre ANACOFI CIF (n°E009539) et ANACOFI COURTAGE - RCP Pro : AON FRANCE N° police 7400026945 – Identification TVA Intracommunautaire FR53889695201



Votre conseiller/intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AON FRANCE - Numéros de polices : 7400026945

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE			
Les montants de garanties et franchises ne sont pas indexés			
	Montant de la garantie		Franchise
	Par sinistre	Par année d'assurance	Par sinistre
CIF et CGP	2 000 000 €	2 000 000 €	Néant
IA y compris CGP	2 500 000 €	2 500 000 €	Néant

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur simple demande à votre conseiller.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ENNOIA PATRIMOINE

11 Place du Champ de Foire, Les Essarts – 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 06 07 78 03 28 - Mail: contact@ennoia-patrimoine.fr SARL au capital de 55 615€ - N° SIREN 889 695 201 RCS de LA ROCHE SUR YON - Enregistré à l'ORIAS sous le N°20009334 - www.orias.fr en qualité de COA et CIF - Membre ANACOFI CIF (n°E009539) et ANACOFI COURTAGE - RCP Pro : AON FRANCE N° police 7400026945 – Identification TVA Intracommunautaire FR53889695201



PARTENAIRES

Instruments financier / mission	PARTENAIRES	NATURE	Risque : Échelle de 1 à 7	Rémunération du cabinet	Type d'accord	Mode de rémunération
Audit patrimonial	Sans objet	Sans objet	Sans objet	150 € HT / heure	Sans objet	Honoraires
Suivi patrimonial	Sans objet	Sans objet	Sans objet	A déterminer	Sans objet	Honoraires
Frais de dossier	Sans objet	Sans objet	Sans objet	300 € HT / dossier	Sans objet	Honoraires
Assurance-vie	UAF, CARDIF, GENERALI NORTIA, ONE LIFE UNEP	Assureur	de 1 à 7	De 0 à 3 %	Convention de courtage	Commissions
Capitalisation	GENERALI, UAF UNEP	Assureur	de 1 à 7	De 0 à 3 %	Convention de courtage	Commissions
PER	ERES, GENERALI NORTIA UAF	Assureur	de 1 à 7	De 0 à 3 %	Convention de courtage	Commissions
SCPI	ATLAND VOISIN CONSULTIM CORUM KYANEOS AM NOVAXIA NORMA CAPITAL SOFIDY SOGENIAL INTER INVEST, REMAKE LIVE	Société de gestion	de 3 à 7	De 3 % à 9 %	Convention de distribution	Commissions
FCPI / FIP	ENTREPRENEUR INVEST EURAZEO	Société de gestion	de 3 à 7	De 3 % à 6 %	Convention de distribution	Commissions
FCPR / FPCI / FPS	123 IM, PAMS, ENTREPRENEUR INVEST EURAZEO	Société de gestion	de 1 à 7	De 3 % à 5 %	Convention de distribution	Commissions
PEA / CTO	ALPHEYS, NORTIA	Société de gestion / assureur	de 1 à 7	De 1 % à 5 %	Convention de distribution / courtage	Commissions
IMMOBILIER	Tous promoteurs	Promoteurs	Sans objet	De 3 % à 10 %	Intermédiation	Honoraires
GFI / GFV	FRANCE VALLEY	Société de gestion	3	De 5 % à 6 %	Convention de distribution	Commissions
PREVOYANCE	NORTIA, APRIL, METLIFE	Assureur	Sans objet	15 %	Convention de courtage	Commissions

Les noms des autres compagnies ou sociétés avec lesquelles il existe un accord de commercialisation ou une convention pourront être communiqués sur simple demande.

ENNOIA PATRIMOINE

11 Place du Champ de Foire, Les Essarts – 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 06 07 78 03 28 - Mail: contact@ennoia-patrimoine.fr SARL au capital de 55 615€ - N° SIREN 889 695 201 RCS de LA ROCHE SUR YON - Enregistré à l'ORIAS sous le N°20009334 - www.orias.fr en qualité de COA et CIF - Membre ANACOFI CIF (n°E009539) et ANACOFI COURTAGE - RCP Pro : AON FRANCE N° police 7400026945 – Identification TVA Intracommunautaire FR53889695201



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

CIF

- Honoraires :
 - Bilan Patrimonial et conseils : 150 € HT de l'heure (180 € TTC). Le coût de la mission est déterminé selon la complexité et le temps de travail du dossier (bilan successoral, bilan budgétaire, bilan fiscal, conseil en stratégie patrimoniale, conseil en investissement immobilier). Un devis est effectué lors de la lettre de mission.
 - Toute nouvelle souscription est facturée 300 € HT par dossier soit 360 € TTC
- Intermédiation :
 - Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
 - Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers

IAS

- Honoraires :
 - Sur la base horaire 150 € HT de l'heure (180 € TTC) selon la complexité de la mission
 - Toute nouvelle souscription est facturée 300 € HT par dossier soit 360 € TTC
- Intermédiation :
 - Le client est informé que pour acte d'intermédiation le cabinet est rémunéré par une partie des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser et par une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80% de ceux-ci.

IOBSP

- Avant la conclusion de toute opération de banque ou service de paiement ou de tous travaux et conseils préparatoires, l'intermédiaire doit convenir, avec son client, y compris tout client potentiel, par écrit ou sur un autre support durable, des frais éventuels et, le cas échéant, de la rémunération qui lui seront dus.
- Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, l'intermédiaire précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul.

Dans le cadre de son assistance administrative ENNOIA PATRIMOINE retient de ses cabinets adhérents selon le barème suivant : 30% puis 20% à partir de 75.000€ ; 15% à partir de 150.000€ ; 10% à partir de 250.000€ et 7% à partir de 500.000€.

ENNOIA PATRIMOINE

11 Place du Champ de Foire, Les Essarts – 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 06 07 78 03 28 - Mail: contact@ennoia-patrimoine.fr SARL au capital de 55 615€ - N° SIREN 889 695 201 RCS de LA ROCHE SUR YON - Enregistré à l'ORIAS sous le N°20009334 - www.orias.fr en qualité de COA et CIF - Membre ANACOFI CIF (n°E009539) et ANACOFI COURTAGE - RCP Pro : AON FRANCE N° police 7400026945 – Identification TVA Intracommunautaire FR53889695201



MODE DE COMMUNICATION

Les rapports et préconisations seront adressés par le CIF à son client sur support durable en privilégiant le courrier électronique ou postal.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ENNOIA PATRIMOINE, 11 place du Champ de Foire, Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE ;

Tél : 02 51 62 54 72

Mail: contact@ennoia-patrimoine.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

DATE ET SIGNATURE

Le client :	Le conseiller :
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

ENNOIA PATRIMOINE

11 Place du Champ de Foire, Les Essarts – 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 06 07 78 03 28 - Mail: contact@ennoia-patrimoine.fr SARL au capital de 55 615€ - N° SIREN 889 695 201 RCS de LA ROCHE SUR YON - Enregistré à l'ORIAS sous le N°20009334 - www.orias.fr en qualité de COA et CIF - Membre ANACOFI CIF (n°E009539) et ANACOFI COURTAGE - RCP Pro : AON FRANCE N° police 7400026945 – Identification TVA Intracommunautaire FR53889695201